



# COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2018

(Convocation du 25 septembre 2018)

Le 29 septembre 2018, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire.

## Présents :

Mesdames Evelyne CERAVOLO, Cathy LABOUREUR-COLLART,  
Messieurs Alain CLOS, Benoît FLISS, Antoine FRANCISCO, Christophe LACILLERIE.

## Absents excusés :

Virginie FERREIRA, Bruno HOUNIEU, Philippe SIVAZLIAN, Laurent FANFELLE,  
Marie-Pierre LAPLACE, qui a donné procuration à Cathy LABOUREUR-COLLART,  
Mireille CHANGEAT, qui a donné procuration à Evelyne CERAVOLO,  
Georges DISSARD, qui a donné procuration à Benoît FLISS,  
Jean-Pierre VOISINE, qui a donné procuration à Christophe PANDO.

Secrétaire de séance : Evelyne CERAVOLO  
-----

## **1. Approbation du précédent compte-rendu**

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2018.  
Celui est adopté à l'unanimité.

## **2. Demande de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en accessibilité extérieure des bâtiments communaux – Signalisation horizontale sur l'espace public– Mise aux normes PMR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la mise aux normes « handicapés » des Etablissements communaux Recevant du Public (ERP) nécessite la mise en place du signalétique au sol : pictogrammes et matérialisation des emplacements au sol, cheminement tactile entre parkings et bâtiments, bandes podotactiles sur passages protégés.

La réalisation des travaux est conditionnée par l'octroi de subventions, notamment de la part de l'Etat.  
Il serait souhaitable, que les travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2018.

La demande de subvention doit comporter :

- une délibération le Maire de la Commune à solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux,
- une notice explicative et descriptive du projet,
- un estimatif détaillé avec coût global du projet,
- un plan de situation,
- un plan de financement prévisionnel de réalisation,

En cas de vote favorable, un courrier sera adressé dès que possible à Monsieur le Préfet. Il sera accompagné de toutes les pièces du dossier.

**Coût prévisionnel :**

Le devis de l'Entreprise SAS ADEE a été retenu, pour un montant de : 3 974.35 € H.T.

Une demande effectuée auprès de la Préfecture, au titre de la DETR, pour la réparation du clocher de l'Eglise, a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 5 août 2016.

**Plan de financement prévisionnel :**

| Dépenses HT                                | Montant en €    | Recettes   | Montant en €    |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Parking école                              | 1 284.15        | État : DETR  | 1 190.00        |
| Mairie                                     | 828.20          | Département Pyrénées Atlantiques :                       | 794.00          |
| Passage entre Mairie et monument aux morts | 468.00          | Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT) | 1 190.00        |
| Maison Pour Tous                           | 1 394.00        | Autofinancement commune:                                 | 800.35          |
|  |                 | Autres (à préciser) :                                    |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                            | <b>3 974.35</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>3 974.35</b> |
| <b>TVA</b>                                 | <b>794.87</b>   |  |                 |
| <b>TOTAL TTC</b>                           | <b>4 769.22</b> |  |                 |

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**de solliciter Monsieur le Préfet, pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.**

**APPROUVE :**

- le plan de financement prévisionnel de l'opération susvisé
- il est précisé que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**AUTORISE :**

**le Maire à solliciter la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, et donc à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer la convention financière relative à la DETR ou tout autre document correspondant au projet proposé.**

### **3. Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du soutien financier aux communes rurales pour la mise en accessibilité extérieure des bâtiments communaux – Signalisation horizontale sur l'espace public– Mise aux normes PMR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la mise aux normes « handicapés » des Etablissements communaux Recevant du Public (ERP) nécessite la mise en place du signalétique au sol : pictogrammes et matérialisation des emplacements au sol, cheminement tactile entre parkings et bâtiments, bandes podotactiles sur passages protégés.

La réalisation des travaux est conditionnée par l'octroi de subvention, notamment de la part du Conseil Départemental.

Il serait souhaitable que les travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2018.

La demande de subvention doit comporter :

- une délibération le Maire de la Commune à solliciter la participation du Conseil Départemental au titre du soutien financier aux communes rurales,
- une notice explicative et descriptive du projet,
- un estimatif détaillé avec coût global du projet,
- un plan de situation,

En cas de vote favorable, un courrier sera adressé dès que possible à Monsieur le Président du Conseil Départemental. Il sera accompagné de toutes les pièces du dossier.

#### **Coût prévisionnel :**

Le devis de l'Entreprise SAS ADEE a été retenu, pour un montant de : 3 974.35 € H.T.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

| Dépenses HT                                | Montant en €    | Recettes   | Montant en €    |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Parking école                              | 1 284.15        | État : DETR  | 1 190.00        |
| Mairie                                     | 828.20          | Département Pyrénées Atlantiques :                       | 794.00          |
| Passage entre Mairie et monument aux morts | 468.00          | Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT) | 1 190.00        |
| Maison Pour Tous                           | 1 394.00        | Autofinancement commune:                                 | 800.35          |
|  |                 | Autres (à préciser) :                                    |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                            | <b>3 974.35</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>3 974.35</b> |
| <b>TVA</b>                                 | <b>794.87</b>   |  |                 |
| <b>TOTAL TTC</b>                           | <b>4 769.22</b> |  |                 |

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental, pour une subvention au titre du soutien financier aux communes rurales.**

**APPROUVE :**

- le plan de financement prévisionnel de l'opération susvisé
- il est précisé que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**AUTORISE :**

**le Maire à solliciter la subvention au Conseil Départemental, et donc à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer la convention financière relative à la subvention susvisée ou tout autre document correspondant au projet proposé.**

#### **4. Demande de subvention au titre des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées pour la mise en accessibilité extérieure des bâtiments communaux – Signalisation horizontale sur l'espace public– Mise aux normes PMR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la mise aux normes « handicapés » des Etablissements communaux Recevant du Public (ERP) nécessite la mise en place du signalétique au sol : pictogrammes et matérialisation des emplacements au sol, cheminement tactile entre parkings et bâtiments, bandes podotactiles sur passages protégés.

La réalisation des travaux est conditionnée par l'octroi de subvention, notamment de la part de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.

Il serait souhaitable que les travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2018.

La demande de subvention doit comporter :

- une délibération le Maire de la Commune à solliciter la participation de la CAPBP au titre du dispositif des fonds de concours
- une notice explicative et descriptive du projet
- un estimatif détaillé avec coût global du projet
- un plan de situation,
- un plan de financement prévisionnel de réalisation

En cas de vote favorable, un courrier sera adressé dès que possible à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération. Il sera accompagné de toutes les pièces du dossier.

**Coût prévisionnel :**

Le devis de l'Entreprise SAS ADEE a été retenu, pour un montant de : 3 974.35 € H.T.

## Plan de financement prévisionnel :

| Dépenses HT                                | Montant en €    | Recettes   | Montant en €    |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Parking école                              | 1 284.15        | État : DETR  | 1 190.00        |
| Mairie                                     | 828.20          | Département Pyrénées Atlantiques :                       | 794.00          |
| Passage entre Mairie et monument aux morts | 468.00          | Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT) | 1 190.00        |
| Maison Pour Tous                           | 1 394.00        | Autofinancement commune:                                 | 800.35          |
|  |                 | Autres (à préciser) :                                    |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                            | <b>3 974.35</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>3 974.35</b> |
| <b>TVA</b>                                 | <b>794.87</b>   |  |                 |
| <b>TOTAL TTC</b>                           | <b>4 769.22</b> |  |                 |

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**de solliciter la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, pour une subvention au titre des fonds de concours intercommunaux**

**APPROUVE :**

- le plan de financement prévisionnel de l'opération susvisé
- il est précisé que la participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

**AUTORISE :**

**le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, et donc à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer la convention financière relative au FDC ou tout autre document correspondant au projet proposé.**

## **5. Questions Diverses :**

Néant

**Séance levée à 20h30-** Ont signé les membres présents au registre :

Christophe PANDO  
Maire

Jean-Pierre VOISINE  
1<sup>er</sup> adjoint  
Absent excusé,  
Procuration à Christophe Pando

Georges DISSARD  
2<sup>ème</sup> adjoint  
Absent excusé,  
Procuration à Benoît Fliss

Antoine FRANCISCO  
3<sup>ème</sup> adjoint

Evelyne CERAVOLO  
4<sup>ème</sup> adjointe

### **Mesdames :**

Mireille CHANGEAT  
Absente excusée,  
Procuration à Evelyne Ceravolo

Marie-Pierre LAPLACE  
Absente excusée,  
Procuration à Cathy Laboureur-Collart

Cathy LABOUREUR COLLART

Virginie FERREIRA  
Absente excusée

### **Messieurs :**

Alain CLOS

Laurent FANFELLE  
Absent excusé

Benoît FLISS

Bruno HOUNIEU  
Absent excusé

Philippe SILVAZIAN  
Absent excusé

Christophe LACILLERIE